

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices,  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 86002-2020/1-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2020  
N° 44-2020/RAP-COM

**RAPPORT**  
**de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)**  
**du mardi 20 octobre 2020**

Le **mardi 20 octobre 2020 à 14 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 83577-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0.

**Présents :**

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

**Procurations\*** :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Julien Tran Ap ;  
M. Briec Frogier donne procuration à Mme Françoise Suve.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres représentés.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :**

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nina Julié, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Aniseta Tufele.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
Ainsi que par M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission - Cellule de coordination des contrats de développement (SG/CMSG) ;

M. Ahmed Bouhaba, directeur de l'éducation (DES) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

### Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 83577-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0.

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrat de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Le compte rendu indique qu'« En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ». Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe.

Par ailleurs, le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites

« *formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc* ». Ainsi, les 9 opérations de fonctionnement du contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021 ont été sorties du contrat pour l'année 2021 afin d'être exécutées au travers de 3 conventions entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, la province Nord, la province Sud et la province des îles Loyauté. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021 mais également l'année 2022, abondée grâce aux 9,4 MdF susmentionnés pour ce qui concerne la part Etat. La province Sud, face aux graves difficultés financières qu'elle rencontre, fera l'effort de maintenir ses financements à hauteur de son engagement initial pour 6 opérations et fera l'effort d'abonder les 2 autres opérations dans lesquelles elle participe au financement.

Enfin, la gouvernance des contrats est revue afin d'être en conformité avec le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie. Dans les faits, ce décret est déjà appliqué depuis fin 2018.

Ces décisions rendent nécessaire la mise en place d'un avenant au contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021.

L'avenant est structuré autour de 4 axes :

- l'extension des contrats à 2022 ;
- le redéploiements entre opérations contractualisées sur le périmètre Nouvelle-Calédonie
- l'inscription de nouvelles opérations labélisées « Trajectoire 5.0 » ;
- la sortie des opérations de fonctionnement des contrats :
  - o pour l'année restant à exécuter à savoir l'année 2021,
  - o ces opérations de fonctionnement feront l'objet d'un conventionnement ultérieur pour les années 2021 et 2022, le financement de l'année 2022 pour la part Etat sera pris sur les 9,4 MdF de crédits Etat supplémentaires annoncés lors du comité des signataires du 10/10/2019.

#### ➤ **Extension du contrat à 2022**

La date de clôture des engagements du contrat de développement Etat / Inter-collectivités est désormais fixée au 31 décembre 2022 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au

Le taux d'engagement (année 2020 en cours incluse) avant avenant est à ce jour de 50,12 % dont 77,64% en fonctionnement et 28,54% en investissement.

➤ **Redéploiements entre opérations contractualisées**

- Suppression d'opérations d'investissement :
  - Opération V-1 « Construction de l'école d'Art en province Nord » est supprimée en raison de l'abandon du projet
- Modifications d'intitulés d'opérations
  - L'opération I-3-bis « Construction d'un barrage à usages multiples sur la rivière Pouembout » est désormais intitulée : « Etudes d'un barrage à usages multiples sur la rivière Pouembout »
  - L'opération III-3 « Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'agression (CAUVA) » est désormais intitulée : « Dispositif d'accueil des victimes (DAV) ».
- Modifications de plan de financement :
  - Réduction de l'opération I-1 « Contournement du Mont Dore » en maîtrise d'ouvrage province Sud qui passe de 1 MdF à 740 MF en raison d'une reprogrammation de l'opération
  - Augmentation de l'opération I-2 « Amélioration de la liaison inter provinciale de la côte Est (Route THIO-CANALA) en maîtrise d'ouvrage province Sud qui passe de 374 MF à 744 MF en raison de la prise en compte d'une plus grande partie du tronçon sur la partie province Sud reliant ces deux communes
  - Réduction de l'opération I-3-bis « Etudes d'un barrage à usages multiples sur la rivière Pouembout » qui passe de 2,4 MdF à 1,34 MdF en raison d'une reprogrammation de l'opération
  - Réduction de l'opération III-1 « Reconstruction du centre culturel Marcel Bousquet (FOL) en maîtrise d'ouvrage province Sud qui passe de 1,2 MdF à 419,2 MdF en raison d'une reprogrammation du projet avec un coût global moins onéreux

➤ **Nouvelle opération s'inscrivant dans la trajectoire 5.0 : opération VI-7-T5.0 « Acquisition de données sur le littoral calédonien, par LIDAR aéroporté, pour produire un référentiel altimétrique continu terre-mer de haute résolution »**



Cette opération répond à l'objectif zéro vulnérabilité car elle permettra de constituer un référentiel altimétrique décrivant de manière continue, précise et homogène le littoral et ainsi participer à la prévention des risques naturels, permettre le suivi environnemental, sécuriser la navigation et favoriser les aménagements durables.

Cette nouvelle opération concerne les 3 provinces et représente un coût programme de 180 MF dont 18 MF de part province Sud. A l'instar de l'ensemble des opérations T5.0 des 10 contrats de développement, le taux d'intervention de l'Etat est de 50%.

➤ **Opérations de fonctionnement**

La tranche 2021 des opérations de fonctionnement est extraite du contrat et des conventions pour les années 2021-2022 seront mises en place ultérieurement.

L'Etat a annoncé en ce qui le concerne que ces conventions seront à l'identique des opérations contractualisées sans que soient remis en cause le fond ou le montant annuel théorique.

Concernant plus précisément la participation de la province Sud, les partenaires ont été informés par courriers en date du 7 septembre 2020 puis du 8 octobre 2020 que l'engagement de la province ne pourrait être assuré dans les mêmes volumes au cours de cette année supplémentaire.

En effet, la situation financière très contrainte de la collectivité, notamment avec la persistance de la clé de répartition, privant la collectivité de recettes correspondant au volume réel de ses administrés, et d'autres dépenses dynamiques, notamment dans le domaine social, conduisent la province à devoir réorienter ses priorités.

Les financements de la part province Sud restant à engager sur 2021 seront ainsi lissés sur 2021 et 2022 pour 6 de ces opérations.

Et en dépit de ses difficultés financières, la province Sud fera l'effort d'abonder d'une tranche théorique annuelle 2 opérations de fonctionnement à savoir l'opération III-2 bis - Plan jeunesse outre-mer et l'opération V-4 ter - Formation des agents communaux.

Les opérations impactées sont les suivantes :

<b>Conventions de fonctionnement 2021/2022</b>			
<b>Contribution de la province Sud</b>	2021	2022	Total
III-2 bis - Plan jeunesse Outre-mer	5 525 000	5 525 000	11 050 000
III-3 bis - Dispositif d'accueil des victimes	-	-	-
V-2 ter - Pôle numérique et IUT - UNC	3 841 464	3 841 464	7 682 927
V-4 ter - Formation agents communaux	500 000	500 000	1 000 000
VI-1 bis - CEN	13 400 000	13 400 000	26 800 000
VI-3 bis - CRESICA	690 000	690 000	1 380 000
VI-4 bis - CNRT NICKEL	5 802 000	5 802 000	11 604 000
VI-5 bis - IAC *	33 752 700	33 752 700	67 505 400
VI-6 bis - TECHNOPOLE	21 000 000	21 000 000	42 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>84 511 164</b>	<b>84 511 164</b>	<b>169 022 327</b>

\* IAC : la province Sud ayant retenu conformément à la fiche contractualisée un financement dégressif, le reste à engager sur 2021 est de 67 505 400 et non la tranche théorique annuelle de 75 006 000.

#### ➤ **Gouvernance du contrat**

La gouvernance du contrat a été revue afin de formaliser dans le contrat la mise en application du décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie et déjà mis en application depuis fin 2018. Cet avenant permet également d'apporter des précisions d'ordre pratique sur bon nombre de points.

Les points les plus saillants sont :

- La communication

En tant que financeur substantiel du contrat, l'Etat a souhaité renforcer la communication sur sa participation financière.

Ainsi, l'Etat veut être associé étroitement à la stratégie de communication et au contenu du message à destination du public qui seront établis pour les opérations contractualisées.

Par ailleurs, des précisions d'ordre pratique sont apportées sur les panneaux d'affichage et supports de communication des opérations.

- Les délais de justification des dépenses des opérations de fonctionnement :

ceux-ci ont été raccourcis au 30 avril au lieu du 30 juin ce qui pourra s'avérer difficile à tenir notamment pour les opérations menées avec des associations ou organismes.

- Les modalités de versement des subventions :
  - le premier acompte est dorénavant de 30% au lieu de 25% ce qui permet d'avoir une avance plus confortable au démarrage de l'opération ;
  - par contre, les acomptes suivants appelés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sont dorénavant plafonnés à 80% au lieu de 98% ;
  - ainsi, le solde de la subvention passe de 2% à 20% ce qui représente une somme non négligeable pour les grosses opérations et par conséquent un préfinancement important pour la collectivité.

➤ **Incidence financière**

Cet avenant a pour effet de ramener le montant total des opérations contractualisées en investissement et fonctionnement d'un montant de 13,912 MdF à 10,551 MdF.

Soit une réduction pour la province de 856 MF et pour l'Etat de 831 MF.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement a été réalisée dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

➤ **Charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0**

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris.

**Zéro carbone**   **Zéro exclusion**   **Zéro polluant agricole**   **Zéro vulnérabilité**   **Zéro déchet**



La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

En signant cette charte et au travers des projets labélisés Trajectoire 5.0 inscrits dans l'avenant n°1 au contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021, l'ensemble des collectivités signataires, s'inscrivent dans cette trajectoire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Une présentation relative au projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat de développement Etat / Inter-collectivités 2017-2021 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0 a été faite par Mme Aubert.*

\*\*\*

*Dans la discussion générale, sur l'opération de contournement du Mont-Dore, M. Michel a questionné sur le fait que cette opération ne prévoit que d'améliorer l'axe existant alors que le projet initial était de créer un nouvel axe de desserte autre que la route du Mont-Dore. Sur ce sujet, M. Blaise a souligné que le projet de contournement du Mont-Dore a fait l'objet d'études par les services provinciaux et que toutes les options ont été envisagées. Seulement, il en est ressorti que les différentes hypothèses de contournement nécessitent des investissements extrêmement conséquents allant de 30 milliards de francs CFP à 90 milliards de francs CFP. Il*

*a ensuite fait savoir que ces estimations ont été contestées par l'association Citoyen Mondorien. Des discussions ont alors été menées avec l'association pour aboutir à ce qu'une évaluation indépendante soit effectuée. Ainsi, dans l'attente de cette expertise mais également d'une meilleure solution technique et abordable financièrement pour la voie de contournement, il a été décidé d'utiliser ces crédits pour sécuriser le passage des personnes qui transitent par la RPI. Mme Aubert a précisé que cette opération de sécurisation et d'élargissement de l'axe existant faisait partie dès le départ de la fiche contractualisée.*

*Suite à ces propos, M. Michel a affirmé que le précédent exécutif n'avait pas pris d'engagement formel à mettre en œuvre cette opération, en raison des questionnements techniques et financiers considérables qui avaient été relevés. Des solutions alternatives doivent être trouvées, mais il faut veiller à ne pas remplacer l'étude d'un nouvel axe de contournement par des travaux qui ne visent qu'à l'aménagement d'une voie existante.*

*Mme Julié et M. Sao ont demandé à savoir comment a été déterminée cette opération concernant un aménagement de voie sur 800 mètres linéaires pour une enveloppe importante de 690 millions de francs CFP. M. Pannier a répondu que le montant de l'enveloppe a été défini avec une reventilation de crédits de façon à mettre en œuvre une portion d'aménagement cohérente avec ce qui est prévu dans la fiche contractualisée. En complément, M. Blaise a spécifié que la voie existante est déjà très aménagée, d'où le coût important qui en découle. Une note sur le détail du chiffrage de l'opération pourra être communiquée aux conseillers.*

*Selon Mme Julié, l'enveloppe initiale d'un milliard de francs CFP servait à financer à la fois les travaux de construction du nouvel axe et les études de préféabilité. Dans la mesure où cette enveloppe sera révisée à 740 millions de francs CFP, elle s'est interrogée sur les modalités de financement de ces études à présent. En réponse, M. Blaise a rappelé que le projet initial est suspendu en attendant que l'évaluation indépendante puisse se faire. Cependant, il a précisé qu'il faudra réinscrire des crédits au prochain contrat.*

*M. Sao a indiqué que l'opération d'aménagement de l'axe existant présentée ne coïncide pas avec les annonces faites par la province Sud et la mairie du Mont-Dore durant la période de campagne électorale pour les élections municipales 2020. Il n'est donc pas certain que ces travaux répondent aux attentes des habitants du Mont-Dore. M. Blaise a alors tenu à clarifier les déclarations de la province Sud. En effet, la collectivité est intervenue publiquement pour préciser qu'elle n'a pas cessé ses efforts pour trouver une solution au projet de voie de contournement du Mont-Dore et que ce projet est toujours à l'étude comme il a été mentionné précédemment.*

*A l'observation de Mme Julié et de M. Sao sur l'intitulé de la fiche contractualisée « Contournement du Mont-Dore » qui ne correspond pas aux travaux d'aménagement proposés, M. Blaise a indiqué qu'il s'agit de celui négocié à l'origine.*

*Sur l'opération d'électrification de Thio-Canala, Mme Tiéoué a signalé l'importance pour la commune de Thio de disposer d'un réseau d'électrification au même titre que les autres communes du territoire. Elle s'est étonnée que cette opération n'ait pas pu être mise en œuvre car le dossier d'engagement n'a pas été transmis. Mme Aubert a confirmé que le dossier d'engagement n'a pas été communiqué par Enercal. Mais cette opération comporte également d'autres difficultés, notamment un blocage foncier. Pour autant, les parties prenantes font preuve d'un intérêt certain pour cette opération qui représente 400 millions de francs CFP. A titre d'illustration, l'Etat a tout de même engagé des crédits pour cette opération malgré ces problématiques. Mme Tiéoué a rebondi sur ces propos en déclarant que ces problématiques doivent être assumées par l'ensemble des acteurs.*

Sur l'opération de reconstruction du centre socio-culturel de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), après avoir noté la réduction du montant de l'enveloppe, passant de 1,2 milliard de francs CFP à 419 millions de francs CFP, M. Michel a souhaité connaître les perspectives de ce projet qui connaît de nombreuses difficultés depuis plusieurs années. M. Brial a informé qu'à l'origine, la ville de Nouméa avait également programmé d'implanter sur un autre site proche une salle de spectacle pour la jeunesse. La ville de Nouméa s'était donc opposée au projet initial de la FOL, estimant qu'il n'y avait pas d'intérêt à ce qu'il y ait deux salles de spectacles concurrentes. S'ajoute à cela le contexte budgétaire, il a donc été décidé de redimensionner le projet de la FOL pour baisser les charges de fonctionnement associées et être en adéquation avec les exigences architecturales de la ville de Nouméa.

A la demande de précisions de M. Michel sur le nouvel équilibre financier trouvé entre la province Sud et la FOL concernant cette opération, M. Bergery a répondu que le projet était porté par la société civile immobilière (SCI) Forum de la Colline constituée à parts égales entre la FOL et la province Sud. Cette procédure avait conduit à ce que la province Sud apporte 600 millions de francs CFP au capital de la SCI et que la FOL apporte en capital ses droits fonciers sur la parcelle ayant une valeur de 600 millions de francs CFP. Néanmoins, il est prévu de dissoudre la SCI puisque la participation de la province Sud sera finalement moindre, ce qui implique que la collectivité deviendrait actionnaire minoritaire. Aussi, il sera dorénavant proposé pour ce projet une maîtrise d'ouvrage de la province Sud avec une mise à disposition des bâtiments et des aménagements à la FOL. M. Bergery a souligné que le conseil d'administration de la FOL a acté ce principe mais qu'une redéfinition du projet doit être faite par la FOL en prenant en compte la diminution de l'enveloppe.

Outre la diminution du budget consacré à la FOL, M. Michel a également fait état de l'abandon du projet de réhabilitation de l'Ex-Etat-Major et de la dissolution de la MIJ. Bien que la situation budgétaire soit contrainte, il s'est inquiété du signal envoyé à la jeunesse calédonienne, qui par ailleurs avait été définie comme grande cause territoriale par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans sa déclaration de politique générale. M. Brial a alors précisé que le projet de l'Ex-Etat-Major n'est pas abandonné mais déplacé dans le cadre d'une mutualisation des moyens. A cet effet, la police municipale de la ville de Nouméa s'installerait à l'ex-Etat-Major et les locaux de la police municipale seraient convertis en une salle de spectacle d'environ 300 places sur fonds propres de la commune.

Sur la situation de la desserte maritime de l'île des Pins évoquée par M. Michel, M. Pannier a indiqué que la procédure de délégation de service public (DSP) pour cette desserte maritime a été déclarée infructueuse. Par conséquent, l'exploitation de la desserte a été passée sous forme d'un marché public pour un an et renouvelable deux fois, avec un coût annuel pour la collectivité de l'ordre de 100 millions de francs CFP. Il a ajouté que ce sujet de DSP a été porté lors du groupe de travail des présidents d'exécutifs. Un accord a été donné par l'ensemble des présidents d'exécutifs pour examiner une DSP globale sur l'ensemble des dessertes, tant au niveau des provinces qu'au niveau de la Nouvelle-Calédonie. Dans cette optique, une réunion est prévue le 28 octobre 2020 avec la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie. En revanche, M. Pannier a relevé que le groupement de commandes pour la DSP n'est pas possible en Nouvelle-Calédonie, ce qui amènerait plutôt à la création d'un syndicat mixte.

Sur la sortie des opérations de fonctionnement, M. Michel a exposé que cette démarche risque d'aggraver la situation d'un certain nombre d'établissements publics en cette période budgétaire, avec une possible réduction de la masse salariale. M. Pannier a tout d'abord expliqué qu'afin d'éviter un coût supplémentaire pour la province Sud suite à l'extension des contrats à 2022, la collectivité a fait le choix de lisser la part financière 2021 sur 2021 et 2022 concernant les établissements publics présentés. Seules les opérations de plan jeunesse et de formation des agents communaux recevront une tranche théorique annuelle pour 2022. Puis, il a

*fait savoir que les différents établissements devront effectivement réviser leurs programmes pour tenir compte de cet ajustement.*

*Mme Julié a souhaité connaître la part des financements de l'Etat pour chacun de ces établissements publics, ce qui pourrait mettre en avant des structures plus vulnérables que d'autres. Mme Aubert a indiqué que les financements de l'Etat sont très variables d'un établissement à l'autre. Par exemple, la part de l'Etat pour l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC) est de 311 millions de francs CFP sur deux ans, alors que la part destinée au Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) est de 4,6 millions de francs CFP. Toutefois, en plus de cette part, ces établissements publics et organismes peuvent également recevoir des financements pour la réalisation de programmes spécifiques.*

*En outre, Mme Julié a questionné sur la date de mise en œuvre des conventions de fonctionnement. Ce à quoi Mme Aubert a répondu que l'Etat prépare actuellement toutes les autres conventions pour avoir une mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Enfin, Mme Tiéoué a observé qu'il existe beaucoup d'organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie et que les études faites par ces structures ne semblent pas bénéficier concrètement aux populations. De ce fait, elle a posé la réflexion d'une mutualisation de l'ensemble de ces organismes sous une structure locale unique.*

\*\*\*

#### **Examen du projet de délibération :**

**Articles 1 à 3 :** Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de ces articles, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 15 heures 04.

**Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine**



**Philippe Michel**